

MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES

PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES (3), RELATIONS INTERCULTURELLES (1)

Personnes rejoignables	9		Hommes	Femmes
Nombre de répondants	4	44,4 %	0 (0 %)	4 (100 %)

Note : les pourcentages ne sont pas affichés pour les questions ayant 5 répondants ou moins.

Situation des diplômés à la 1^{re} semaine d'avril 2007 et 2008

	Avril 2007		Avril 2008	
	Nombre	%	Nombre	%
Sur le marché du travail	4		4	
Aux études	0		0	
Inactifs professionnellement	0		0	
Nombre total	4		4	

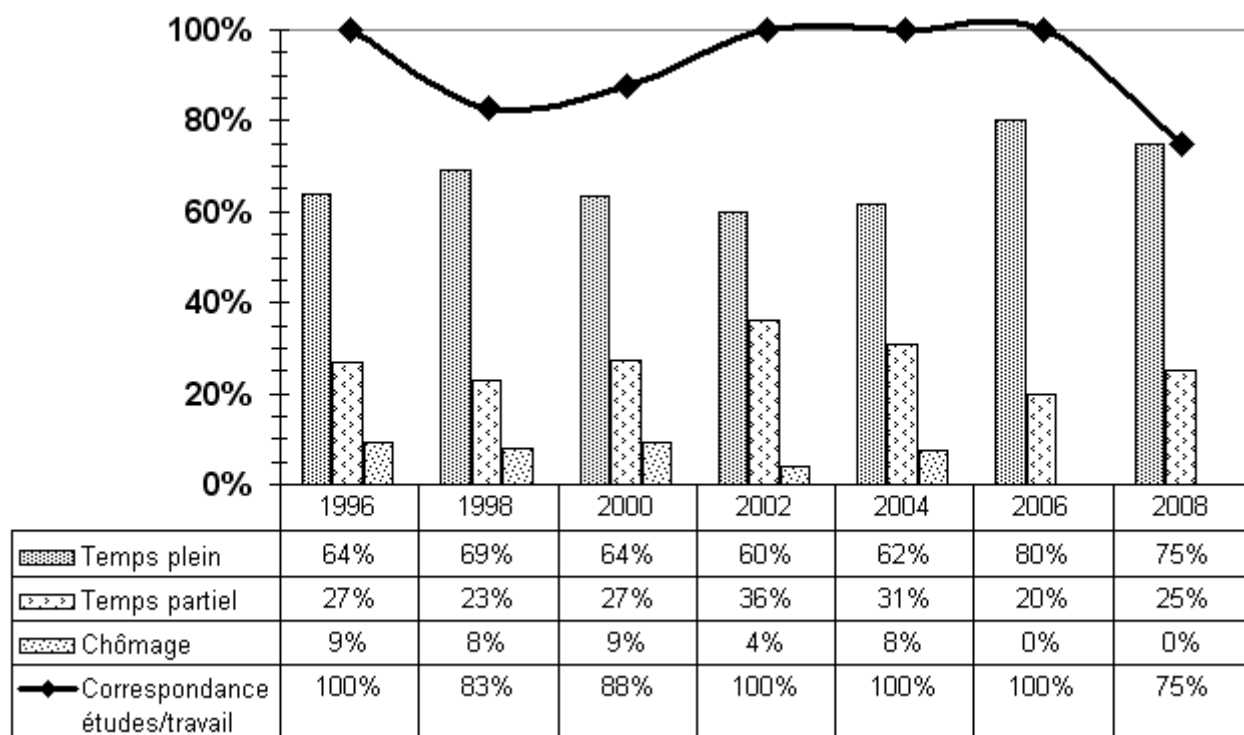
Situation des diplômés sur le marché du travail à la 1^{re} semaine d'avril 2007 et 2008

	Avril 2007		Avril 2008	
	Nombre	%	Nombre	%
En EMPLOI	4		4	
Ayant un emploi à temps plein	3		3	
Ayant un emploi à temps partiel	1		1	
Ayant plusieurs emplois à temps partiel	0		0	
Au CHÔMAGE	0		0	
Nombre total	4		4	
En emploi et poursuivant des études	0/4		0/4	

Commentaires

Avertissement: Compte tenu du nombre restreint de répondants, aucune conclusion valable ne peut être tirée des données statistiques.

Note : échantillon restreint.



MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES

Description des emplois

PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES

Psychologie en santé mentale et toxicomanie

- Interventions individuelles et de groupe auprès d'une clientèle qui éprouve des problèmes de dépendance (alcool, drogues et jeu pathologique) et de santé mentale.
- Aide visant à surmonter ces difficultés, développer ou re-développer des habiletés personnelles et sociales et à préparer leur réinsertion sociale.
- Accompagnement, support, information, sensibilisation, motivation au changement, réappropriation d'une hygiène de vie saine et équilibrée, référence si besoin est, etc.
- L'un d'eux agit aussi comme intervenant ressource pour les femmes enceintes avec problème de consommation et les mères toxicomanes.

- Centre de réadaptation (2)

Stagiaire en gestion

- Gouvernement fédéral

RELATIONS INTERCULTURELLES

Agent de relations humaines à la protection de la jeunesse

- Évaluation et orientation vers les services appropriés des signalements d'enfants victimes d'agressions (physiques ou sexuelles) ou de négligence (abandon, rejet affectif).
 - Intervention en contexte d'autorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.
 - Élaboration d'objectifs et de plans d'intervention.
 - Suivi, aide, conseils et assistance auprès des jeunes et des familles devant se conformer à des mesures judiciaires ou volontaires.
 - Représentation devant les tribunaux.
 - Encadrement des ressources intermédiaires et de ressources de type familial.
 - Collaboration avec les différents intervenants.
- Centre jeunesse